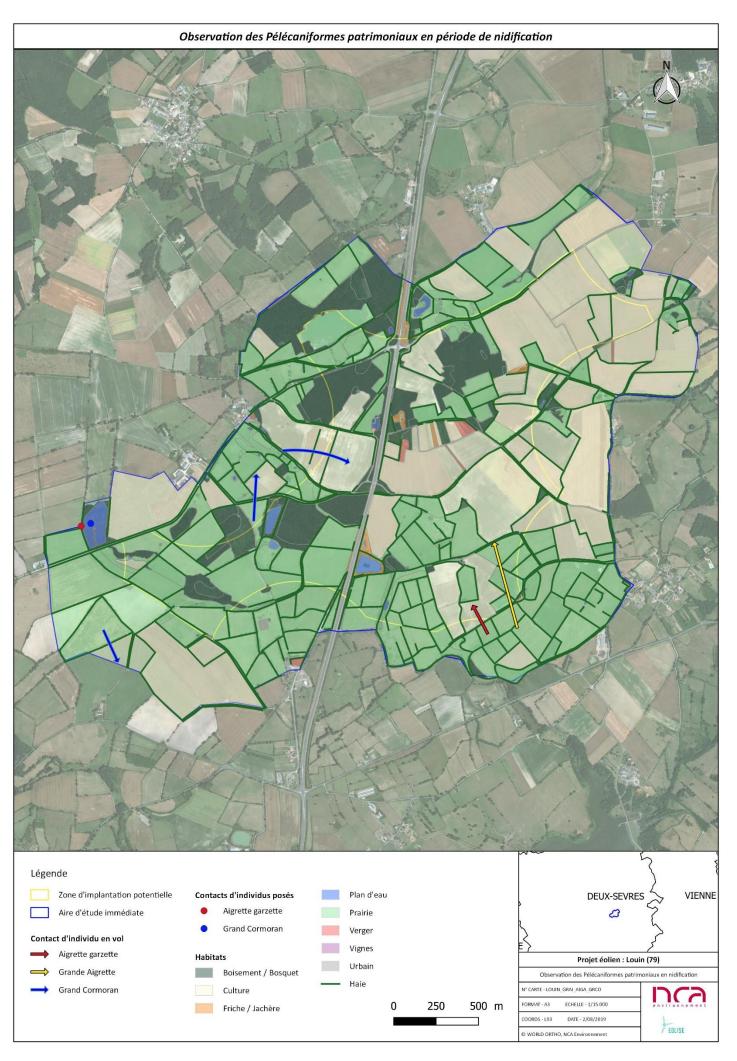
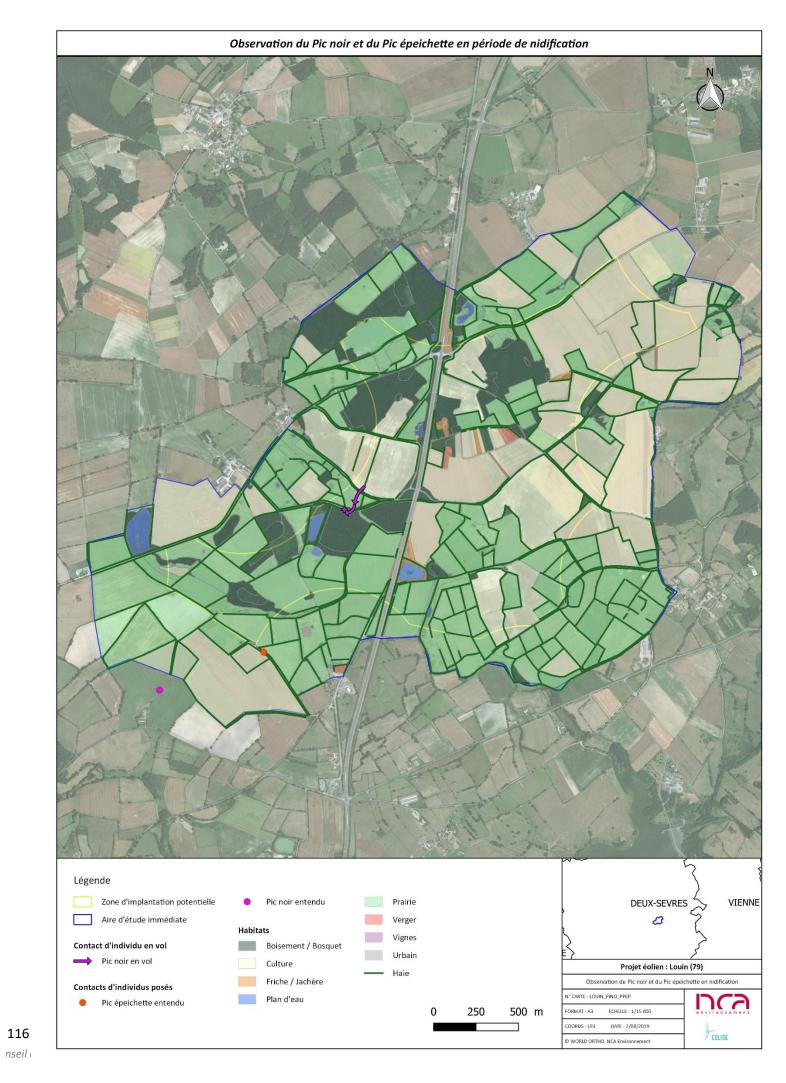


115 •







VIII. 4. c. ii. Espèces de rapaces non patrimoniales

La Buse variable, la Chouette hulotte, l'Epervier d'Europe et le Hibou moyen-duc sont trois rapaces non patrimoniaux qui ont été observés sur l'AEI. Ils ont tous un statut de conservation d'espèce de « préoccupation mineure » et ne sont pas des espèces déterminantes ZNIEFF dans la région.

• Buse variable :

La Buse variable est une espèce de rapace diurne commune sur le territoire national. Un ou plusieurs individus ont été observés à chaque prospection lors de la période de nidification. Cette espèce territoriale n'a pas été observée en parade et en défense du territoire sur l'AEI. Toutefois les boisements et l'observation régulière de l'espèce laissent penser à une nidification probable sur l'AEI.

• Chouette hulotte:

La Chouette hulotte est un rapace nocturne non patrimonial contacté lors des protocoles rapaces nocturnes du 11 mars et du 23 mai 2019. Lors de ces prospections, qui ont été réalisées pendant la période de reproduction, plusieurs individus différents ont répondu à la repasse. La Chouette hulotte niche dans une cavité d'un arbre ou dans un ancien nid de Corneille. Aucun indice de reproduction ne permet d'affirmer que l'espèce niche sur l'AEI.

Outre la possibilité de pouvoir nicher sur l'AEI, ces espèces vont également utiliser l'AEI pour chasser.

VIII. 4. c. iii. Espèces de rapaces patrimoniaux

Lors de la période de nidification, 5 espèces patrimoniales de rapaces ont été détectées. Parmi elles, 2 rapaces diurnes sont inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » ont pu être observés : le Busard Saint-Martin et le Milan noir. Le Busard Saint-Martin est également déterminant « ZNIEFF » en Deux-Sèvres lorsque sa nidification est avérée. Enfin, 4 d'entre elles ont un statut préoccupant en Poitou-Charentes :

- le Busard Saint-Martin, le Faucon crécerelle et la Chevêche d'Athéna sont « quasi-menacés » d'extinction sur la Liste régionale des oiseaux nicheurs ;
 - l'Effraie des clochers est classée « vulnérable » sur la même liste.

Tableau 55 : Espèces de rapace patrimoniales observées sur l'AEI

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge Poitou- Charentes - nicheur	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NT	Si nicheur
	Milan noir	DO / PN	LC	/
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NT	/
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	NT	/
	Effraie des clochers	PN	VU	/

Légende

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge régionale des espèces menacées (nicheur) : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger d'extinction

Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes – Deux-Sèvres (79) : Si nicheur

Busard Saint-Martin

Observations : le 29 avril 2019, un mâle a été observé en train de chasser dans la partie nord-est de l'AEI (Plaine ouverte). Par la suite, un mâle a de nouveau été aperçu le 10 mai 2019 dans le même secteur.

Nidification : Son statut de nidification sur l'AEI est considéré comme « probable ».

Milieu(x) favorable(s) à la nidification : Le Busard Saint-Martin présente des densités importantes de couples dans les Deux-Sèvres. Dans les zones de plaine agricole, il niche de la même façon, au sol dans les cultures de blé ou orge et est sujet à la même menace de destruction des nichées par les engins agricoles.

Il est important de préciser que la localisation des nids peut varier d'une année sur l'autre et est largement dépendante de la répartition des cultures céréalières sur la zone. Le Busard Saint-Martin n'est pas considéré comme menacé en France en raison de ces effectifs nicheurs qui sont estimés entre 13 000 et 22 000 couples entre 2000 et 2012. En Poitou-Charentes, on dénombre entre 640 et 1080 couples, soit 10% de la population nicheuse française.

Milan noir

Observations: Un premier indice de nidification a été relevé le 3 avril 2019, lorsqu'un individu est descendu dans une rangée d'arbres avec des matériaux pour la construction ou le renforcement d'un nid (lieu-dit *Le Coudray*). Par la suite, le couple a paradé le 10 avril 2019 au centre de l'AEI (lieu-dit *Les Paux*). Les parades ont continué jusqu'au 17 juin 2019.

Nidification : Les nombreux indices de reproduction (parades, construction de nid, apport de nourriture) affectent à l'espèce un statut reproducteur qualifié de « certain » sur l'AEI.

Milieu(x) favorable(s) à la nidification : Rapace migrateur le Milan noir niche généralement en lisière de forêt, dans une haie ou dans un arbre proche d'une rivière ou un étang. Il réutilise fréquemment le même nid d'une année sur l'autre. L'espèce est souvent observée en chasse lors des moissons ou de la fauche des prairies. La population nicheuse de Milan noir au niveau national est estimée entre 25 700 et 36 200 couples et est en augmentation modérée pour la période de 2000-2012. La population nicheuse de Poitou-Charentes est estimée entre 1000 et 2000 couples (en 2015).

• Faucon crécerelle

Observations: Le Faucon crécerelle a été observé sur l'AEI à presque chaque prospection (lors de la saison de reproduction). L'espèce est relativement commune. Elle est présente sur la totalité du territoire français, et cohabite fréquemment avec les humains (nid dans les bâtiments agricoles ou anciennes bâtisses).

Nidification : Sur l'AEI, aucun couple ou nid n'a été découvert, mais l'observation d'un individu en train de chasser une Corneille laisse penser que l'espèce est nicheuse probable dans une haie ou dans un boisement attenant.

Milieu(x) favorable(s) à la nidification : Observable dans tous types de milieux ouverts à semi-ouverts, le Faucon crécerelle est présent sur tout le territoire. La région Poitou-Charentes constitue même un bastion pour l'espèce, qui y est toutefois menacée par l'intensification des pratiques agricoles. L'espèce niche aussi bien dans les fermes qu'en haut des pylônes électriques, ou dans les arbres, où il s'accommode parfaitement d'un nid abandonné de corvidés. Il utilise alors les zones ouvertes pour la recherche alimentaire. La population nicheuse française est en déclin modéré (2000 – 2012) et estimée entre 68 000 et 84 000 couples. On en dénombre entre 3200 et 10 600 couples en Poitou-Charentes.

• Chevêche d'Athéna

Observations : a été entendue et observée à plusieurs reprises lors des prospections du mois de mars et mai 2019 pour les rapaces nocturnes.

Nidification : Aucun indice confirmant la nidification n'ayant été obtenu, celle-ci est qualifiée de « probable », notamment dans les villages bordant la zone d'étude.

Milieu(x) favorable(s) à la nidification : Espèce semi-nocturne, elle utilise régulièrement les bâtiments agricoles et maisons abandonnées pour nicher, mais on la retrouve aussi dans les cavités peu ouvertes des arbres notamment des pommiers. La population nationale est estimée entre 11000 et 50 000 couples et semble être stable, bien que ces habitats privilégiés se dégradent et la mortalité due aux collisions routières ne diminue pas. Au niveau régional, la population nicheuse est estimée entre 2700 et 3900 couples.



• Effraie des clochers

Observations : Sept individus ont été contactés le 11 mars 2019 lors de la prospection rapace nocturne (certains contacts peuvent toutefois être issus d'un même individu).

Nidification: le statut reproducteur de l'effraie est qualifié de « possible » dans les villages bordant la zone d'étude. Milieu(x) favorable(s) à la nidification: Rapace anthropophile, l'Effraie des clochers niche généralement dans des infrastructures humaines et en particulier le vieux bâti. Elle fréquente les milieux ouverts et bocages pour la recherche alimentaire. L'espèce est sédentaire et revient généralement sur son site de nidification d'une année sur l'autre. Elle peut donc être détectée dès la première session du protocole rapaces nocturnes. La population française est plutôt fluctuante, notamment les années avec des hivers rigoureux, et est considérée comme en déclin modéré depuis 1989.

